QUEL FINANCEMENT POUR MON PROJET EN 2020?
Quelques exemples pour mieux comprendre :

En 2020, un e salarié e de ma structure, formé e au tutorat entre 2017 et 2019, va être tutrice d'un nouveau salarié. Je verse à ce titre une prime de 315€ à la professionnelle concernée.

↘Je peux demander un financement de 315€ par tutorat pour chaque nouveau recrutement. Si mon dossier reçoit un avis favorable, cette somme me sera versée sur présentation entre autres d'une attestation nominative signée par la tutrice avec cachet de la structure à la fin de l'année 2020.

↘ Voir fiche 1 pour plus de précisions

En 2020, je vais organiser au sein de ma structure un groupe de parole mensuel animé par un psychologue à destination des aidants professionnels de mon service.

↘Je peux demander un financement de 1200€ à 3600€ en fonction du volume horaire et du nombre de séance auquel s'ajoutera le remplacement des agents non encadrants. Si mon dossier reçoit un avis favorable, cette somme me sera versée sur présentation entre autres d'un bilan de l'action.

↘ Voir fiche 3 pour plus de précisions

En 2020, j'ai identifié dans ma structure des besoins en matière de formation sur le handicap psychique. J'ai pris contact avec un prestataire et je prévois d'organiser une session de formation sur cette thématique pour un groupe de 10 personnes sur 2 jours en 2019.

↘Je peux demander un financement pour :

Le coût pédagogique de :

- *15€ / heure de formation / personnes comme coût pédagogique*

Les coûts salariaux :

- *14€ / heure / agent non qualifié*
- *17€ / heure / agent qualifié*

Si mon dossier reçoit un avis favorable, cette somme me sera versée sur présentation entre autres de l'attestation de formation.

↘ Voir fiche 2 pour plus de précisions

En 2020, je vais organiser au sein de ma structure un groupe de parole mensuel animé par un psychologue à destination des aidants familiaux. Ce groupe fera l'objet d'une communication aux familles (édition de flyers pour 500€ et 300€ pour la coordination et l'accueil spécifique)

↘ Je peux demander un financement de 1200€ à 3600€ auquel on ajoutera un montant forfaitaire de 800€ de frais de communication Si mon dossier reçoit un avis favorable, cette somme me sera versée sur présentation entre autres d'un bilan de l'action.

↘ Voir fiche 4 pour plus de précisions

Seine-Saint-Denis 2024 LE DÉPARTEMENT

CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie